

Révision du PLU de Boisemont

Lors de sa réunion du 3 avril 2021, le Conseil Municipal prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme de Boisemont datant de 2005. Il avait déjà été modifié en 2012 et 2015.

La procédure de révision est plus complète qu'une modification.

La commune, accompagnée du bureau d'études spécialisé A4plusA et de la Communauté d'Agglomération Cergy Pontoise, a débuté les études fin 2021, en réponse aux objectifs de la procédure définis par le conseil municipal :

- disposer d'un document d'urbanisme qui prenne en considération les dernières évolutions législatives et réglementaires,
- adapter le règlement écrit et le plan de zonage pour prendre en compte les évolutions de la commune,
- renforcer et adapter l'offre en équipements publics et services, maintenir un village dynamique et attractif,
- sanctuariser les espaces à protéger pour maîtriser l'urbanisation,
- assurer l'équilibre entre les espaces urbains, agricoles et naturels,
- préserver le cadre de vie pour œuvrer en faveur du « bien vivre ensemble ».

La préservation du cadre de vie est aussi réglementée par un second document, le Site Patrimonial Remarquable (SPR) qui, lui, encadre plus spécifiquement les enjeux patrimoniaux et paysagers du territoire communal.

C'est ainsi deux règlements distincts que les administrés de Boisemont doivent prendre en compte pour mener à bien leur projet de construction.

Seul le PLU est entré dans une procédure de révision. De facto, le SPR opposable demeure et le PLU devra donc s'inscrire en respect des règles actuelles du SPR, dans un rapport de conformité, le SPR étant une servitude d'utilité publique.

Les documents constituant le PLU et le déroulé de la procédure ont été présentés dans le dossier du Feuillet de Juillet-Septembre 2021 consultable [ici](#).

Il s'agit d'un processus long qui devrait aboutir à l'été 2024.

Le suivi de la procédure de révision

La première étape de construction du PLU est la création du diagnostic communal et la détermination d'enjeux thématiques issus des conclusions du diagnostic à la fois sur le profil socio-économique de la commune, mais aussi sur son profil urbain, paysager et environnemental. Ce travail est actuellement en cours et devrait s'achever à **l'automne 2022** pour laisser place à la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le PADD, pièce fondamentale du PLU qui exposera les objectifs d'urbanisme et d'aménagement de Boisemont pour les 10 prochaines années.

Pour participer

Pendant toute la durée des études de révision du Plan Local d'Urbanisme, la commune mettra à disposition des boisemontais plusieurs supports de concertation pour entendre votre voix.

- Cahier de concertation en mairie
- Réunions publiques
- Une adresse e-mail unique pour recevoir vos contributions : concertation-plu@ville-boisemont.fr

Nous comptons sur votre participation pour dessiner, ensemble, notre projet communal et définir ce que l'on souhaite pour notre ville de demain.

Liens utiles

[Compte-rendu du Conseil Municipal prescrivant la révision](#)

Contact

Par mail: concertation-plu@ville-boisemont.fr

Par téléphone: 01 34 42 34 98